

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON	COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres En exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7	L'AN DEUX MIL QUINZE Le JEUDI 15 JANVIER à 8 HEURES
	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur Jean-Pierre DECROIX, Maire
Date de convocation : 31/12/2014 Date d'affichage : 23/1/2015	Étaient présents : MM. DECROIX et LOMMIS Mmes SADO COURTAIS et LASKRI MM. BELEY et LEBAR Absent : M. JOUIN
	Secrétaire de séance : M. LEBAR

La séance est ouverte à 8 h 3.

M. le Maire précise que l'approbation du compte rendu de la précédente réunion du Conseil sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance

DÉCISIONS MODIFICATIVES

M. le Maire explique que 2 e-mails de la Direction générale des impôts (en janvier et juillet 2014) informaient la commune que 234 € seraient prélevés – au titre d'un dégrèvement de la Cotisation Foncière des Entreprises – sur des recettes communales.

Or, il est demandé à la commune de payer cette somme.

D'un prélèvement sur les recettes sans conséquence (234 € sur 130 000 €) on passe à une dépense supplémentaire non prévue dans un chapitre où tout était budgétisé à l'euro près : il faut donc faire une décision modificative.

**Vu le Budget Primitif 2014 voté le 19 mars 2014 ;
Considérant la nécessité d'ajuster ce Budget Primitif en fin d'exercice ;**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE des virements de crédits suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

Article 7391178 : + 234,00 €

Recettes :

Article 7381 : + 234,00 €

DEMANDE DE SUBVENTION DU PROGRAMME TRIENNAL 2012/2013/2014 D'AIDE AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES EN MATIÈRE DE VOIRIE ET SES DÉPENDANCES OPÉRATION « RÉFECTION DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE VERTICALE ET HORIZONTALE »

M. Lommis présente l'opération. Il s'agit, comme cela a été évoqué lors de la précédente réunion du Conseil, de procéder à la rénovation des panneaux de signalisation routière et du marquage au sol dans la commune. Les panneaux abîmés seront remplacés ; ceux redondants ou fixés sur des murs, supprimés. Quant au marquage au sol, il sera repris ou créé (places de stationnement matérialisées sur les parkings du square et en face de la Maison du Village).

Après cette opération, il restera 13 000 € à 14 000 € de travaux subventionnables dans le cadre du programme triennal qui s'achève fin 2015.

M. le Maire propose au Conseil municipal d'inscrire, au titre du programme triennal de voirie 2012/2013/2014, une opération « Réfection de la signalisation routière verticale et horizontale ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DONNE un avis favorable au choix de l'opération, d'un montant prévisionnel de 8 500,00 € HT
DÉCIDE de solliciter du Conseil général une subvention au titre du programme départemental 2012/2013/2014 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie et ses dépendances.
Cette subvention s'élèvera à 5 950,00 € HT soit 70% du montant des travaux subventionnables de 8 500,00 € HT
S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaires ou départementales pour réaliser les travaux qui figurent dans la fiche d'identification annexée à la présente délibération, et conformes à l'objet du programme.
S'ENGAGE à financer la part des travaux qui restera à sa charge.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8 h 13.